

EXAMEN PAR LES PAIRS DU SYSTEME STATISTIQUE DU NIGER

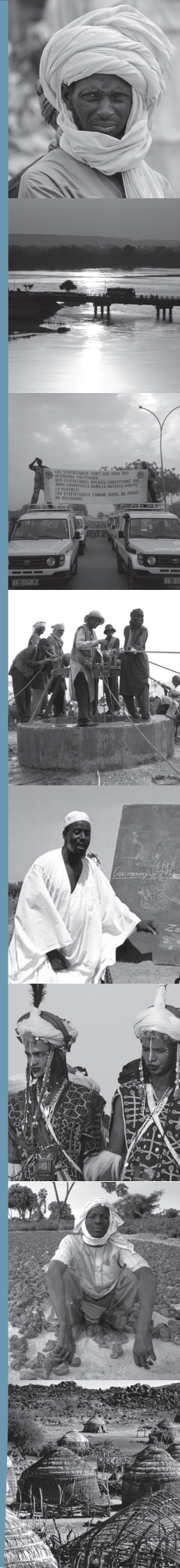


Par le Burkina Faso et la Mauritanie



Exercice facilité par PARIS21 et AFRISTAT

MARS 2009





SOMMAIRE

ACRONYME.....	4
RÉSUMÉ	5
1.BRÈVE PRÉSENTATION DU NIGER	6
2.PRÉSENTATION DE L'APPROCHE DE L'EXAMEN PAR LES PAIRS	7
2.1. Contexte et objectifs.....	7
2.2. Méthodologie	8
3. PRÉSENTATION DU SYSTÈME STATISTIQUE NATIONAL DU NIGER	9
3.1. Cadre juridique	9
3.2. Cartographie du Système Statistique National (SSN)	9
4. COORDINATION STATISTIQUE ET GESTION STRATÉGIQUE DU DÉVELOPPEMENT STATISTIQUE.....	10
4.1. Cadre institutionnel de la coordination statistique.....	10
4.2. Fonctionnement de la coordination statistique	11
4.3. Gestion stratégique du développement statistique.....	11
5. MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE.....	12
6.LES RESSOURCES DU SYSTÈME STATISTIQUE NATIONAL.....	13
6.1. Les ressources financières	13
6.2. Les ressources humaines.....	13
6.3. Les ressources matérielles.....	14
7. LA PRODUCTION STATISTIQUE	14
7.1. La production statistique de l'INS.....	14
7.2. La production statistique des autres organes du système statistique national.....	14
7.2.1. Cadre général de production.....	15
7.2.2. la production statistique par service visité	15
8. PUBLICATION, DIFFUSION ET CONSERVATION DES DONNÉES	17
9. POINTS DE VUE DES UTILISATEURS	17
10. RECOMMANDATIONS	18
ANNEXE 1 : SYNTHÈSE DES CONSTATS	21
ANNEXE 2 : COMPOSITION DE LA MISSION	24
ANNEXE 3 : LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES	25



ACRONYMES

AFRISTAT	Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne
BCEAO	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'ouest
CILSS	Comité inter-états pour la lutte contre la sécheresse dans le Sahel
CNS	Conseil National de la Statistique
EDSN/MICS	Enquête démographique et de santé et à indicateurs multiples
ENSEA	École Nationale Supérieure de Statistique et d'Économie appliquée
IFORD	Institut de Formation et de Recherche Démographiques
INS	Institut National de la Statistique
INSD	Institut National de la Statistique et de la Démographie
ISSEA	Institut Sous-Régional de Statistique et d'Économie appliquée
ISE	Ingénieur Statisticien Économiste
ITS	Ingénieur des travaux statistiques
MAEP	Mécanisme Africain d'Examen par les Pairs
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
PARIS21	Partenariat pour le Développement des Statistiques au 21ème siècle
PASSN	Programme d'appui au système statistique national
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
QUIBB	Enquête du questionnaire unifié des indicateurs de base du bien être
RGA/C	Recensement général de l'agriculture et du cheptel
SDRP	Stratégie de développement accéléré et de réduction de la pauvreté
SGDD	Système Général de Diffusion des Données
SNDS	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique
SSN	Système Statistique National
SSS	Services Statistiques Sectoriels
UEMOA	Union économique et monétaire ouest africaine

RÉSUMÉ

1. Au cours de sa 18^{ème} réunion, le Comité de direction d'AFRISTAT avait recommandé la mise en place d'un système d'évaluation par les pairs des systèmes statistiques des Etats membres. Une première phase pilote devait être menée dans deux pays qui s'étaient portés volontaires : le Burkina Faso et le Niger.
2. Le premier examen a porté sur le Burkina Faso avec comme « examinateurs », le Cameroun et le Niger. Le deuxième examen a porté sur le Niger avec le Burkina Faso et la Mauritanie comme examinateurs. Le secrétariat de l'équipe d'examineurs était assuré par deux experts mis à disposition respectivement par le Secrétariat de PARIS21 et la Direction générale d'AFRISTAT.
3. La méthodologie de l'exercice s'est appuyée sur les principes fondamentaux de la statistique et de la Charte africaine de la statistique. Il s'agissait d'observer à travers un guide d'entretien, la mise en œuvre de la totalité ou de quelques uns de ces principes. L'accent a été mis sur : l'indépendance scientifique, l'impartialité, la transparence, la confidentialité des données; la coordination statistique et la coopération bilatérale et multilatérale.
4. Les entretiens ont été donc organisés avec les producteurs des services statistiques publics et des utilisateurs, y compris les partenaires techniques et financiers (PTF) sur la base de ce guide et ont porté sur : le cadre législatif et réglementaire qui régit les activités statistiques, l'appareil de production statistique, l'analyse, la diffusion, l'archivage et l'utilisation des données statistiques.
5. A l'issue de l'examen et sur la base des entretiens menés, les pairs ont relevé les atouts et les points faibles du système statistique du Niger. Les atouts majeurs du système statistique nigérien sont le fort engagement du gouvernement et des partenaires techniques et financiers en faveur de la statistique qui se manifeste par un important soutien financier, une demande soutenue en informations statistiques, et le fort leadership de l'INS au sein du système statistique national. Ses points faibles sont notamment liés à la qualité de la production statistique (particulièrement celle des services statistiques ministériels) qui doit être améliorée et à la valorisation des produits statistiques. Des recommandations ont été faites par la mission pour renforcer les points forts et réduire, voire éliminer les points faibles.



1. BRÈVE PRÉSENTATION DU NIGER

1. Le Niger est un pays sahélien d'Afrique de l'Ouest sans accès à la mer. Il s'étend sur 1 267 000 kilomètres carrés. Il est entouré par sept pays : l'Algérie et la Libye au Nord, le Tchad à l'Est, le Nigeria et le Bénin au Sud, le Burkina Faso à l'Ouest et le Mali au Nord-Ouest. Son climat est tropical de type sahélien avec une longue saison sèche et une saison des pluies relativement courte.
2. Le territoire du Niger est divisé en 8 régions administratives. Les régions sont subdivisées en 36 départements. La capitale, Niamey, est une communauté urbaine distincte. Le pays comptait 14 296 815 habitants au 1er juillet 2008¹. Le taux de croissance annuel de la population demeure élevé : 3,3%.
3. Le Niger est un pays en voie de développement sahélien à prédominance rurale. Il est classé parmi les Pays les moins avancés (PMA). Les plus importantes ressources naturelles sont : l'or, le fer, et l'uranium. Du pétrole a été découvert. Le secteur primaire (agriculture, élevage, forêts et pêche) représente près de 43% du produit intérieur brut. Le PIB /tête est estimé à 146 100 FCFA en 2007.
4. L'aide internationale contribue pour une grande part à l'activité économique du pays.
5. Le Niger est membre de plusieurs organisations sous-régionales, régionales et internationales, notamment l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA), la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO) et le Comité inter-Etats pour la lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS). Il est également membre de l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT), organisme supranational regroupant une vingtaine de pays et dont le but est de contribuer au renforcement des capacités statistiques des Etats membres.

¹ Pour cette brève présentation du Niger, voir le document intitulé : « Stratégie Nationale de la Statistique (SNDS) », Conseil National de la Statistique, Niamey Août 2008, le site Internet de l'Institut National de la Statistique du Niger et Wikipedia.

2. PRÉSENTATION DE L'APPROCHE DE L'EXAMEN PAR LES PAIRS

2.1 CONTEXTE ET OBJECTIFS

6. Dans le domaine de la statistique publique, l'examen par les pairs peut être considéré comme l'examen et l'évaluation de la performance du système statistique d'un État par d'autres États, l'objectif étant d'aider l'État examiné à améliorer ses politiques, à adopter des pratiques optimales et à se conformer aux normes et principes établis au niveau international. Il s'agit d'examens amiables, qui reposent largement sur la confiance mutuelle des États qui y participent et sur leur confiance commune dans le processus. Il est important de préciser que l'examen par les pairs permet d'évaluer la qualité de la gouvernance statistique, et non de procéder à une évaluation technique détaillée de la qualité des données statistiques officielles produites par un pays.

7. Lors de la 18ème réunion du Comité de direction d'AFRISTAT qui s'est tenue à Bamako en octobre 2008, le Secrétariat de PARIS21 avait fait une communication sur l'application, au système statistique national des pays en développement, d'un examen par les pairs.

8. A la suite des discussions qui ont suivi, le Comité de direction avait décidé de lancer, à titre expérimental, un exercice d'évaluation par les pairs des systèmes statistiques nationaux de deux États membres d'AFRISTAT au cours du premier trimestre 2009. La Direction générale d'AFRISTAT et le Secrétariat de PARIS21 avaient décidé d'apporter un appui technique à cette expérience en mettant à disposition chacun un expert. Par ailleurs, le Secrétariat de PARIS21 avait accepté de financer intégralement les deux premiers examens par les pairs.

9. Le premier exercice d'examen par les pairs a porté sur le système statistique national du Burkina Faso et a eu lieu à Ouagadougou du 19 au 23 janvier 2009. Les « examinateurs » étaient le Cameroun et le Niger qui s'étaient portés volontaires.

10. Le deuxième exercice a porté sur le Niger et s'est déroulé du 9 au 13 mars 2009. Les « examinateurs » étaient le Burkina Faso et la Mauritanie. Les délégations de ces deux pays étaient conduites respectivement par le Directeur Général de l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) du Burkina Faso et le Directeur des stratégies au Ministère du Développement Économique de la Mauritanie. L'équipe d'« examinateurs » comprenait également le Directeur Administratif et Financier de l'INSD du Burkina Faso et le Coordonnateur de la Stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS) au sein de l'Office national de la statistique de la Mauritanie (Cf. annexe 2).

11. Le secrétariat de l'équipe d'examineurs était assuré par deux experts mis à disposition respectivement par le Secrétariat de PARIS21 et la Direction générale d'AFRISTAT (cf. annexe 2).

12. La préparation technique de la mission a été assurée par le Secrétariat de PARIS21 et la Direction générale d'AFRISTAT. Un guide pour les « examinateurs » a été préparé ainsi qu'un



recueil de textes importants sur le système statistique national du Niger.

2.2 MÉTHODOLOGIE

13. La méthodologie retenue s'appuie sur les principes fondamentaux de la statistique publique des Nations Unies et sur la Charte africaine de la statistique qui reprend et explicite ces principes dans le contexte africain. Elle consiste à voir dans quelle mesure les politiques et pratiques en vigueur au sein du système statistique national d'un État respectent les principes fondamentaux de la statistique officielle des Nations Unies repris dans la Charte africaine de la statistique.

14. L'examen porte, notamment sur les points suivants : le cadre législatif et réglementaire qui régit les activités statistiques, l'appareil de production statistique, l'analyse, la diffusion, l'archivage et l'utilisation des données statistiques. A cet effet des entretiens ont été organisés avec les principaux services producteurs de statistiques publiques et les principaux utilisateurs y inclus les chercheurs, la société civile et les partenaires au développement. (Voir en annexe 3 la liste des personnes rencontrées par la mission).

15. A l'issue de la mission, les points forts et les points faibles du système statistique national ont été discutés avec les personnes rencontrées (voir annexe 1) et des recommandations ont été formulées et présentées au cours d'une réunion de restitution pour laquelle un aide-mémoire a été préparé. Enfin, le Conseiller technique du Ministre de l'économie et des finances qui assure la présidence du Conseil d'administration de l'INS a reçu, au nom du Ministre, les « examinateurs » qui lui ont présenté leurs constats et recommandations.

3. PRÉSENTATION DU SYSTÈME STATISTIQUE NATIONAL DU NIGER

3.1 CADRE JURIDIQUE

16. La base légale du système statistique national est constituée par la loi n° 2004-011 du 30 mars 2004 portant organisation de l'activité statistique et portant création de l'Institut national de la statistique. Cette loi définit les principes fondamentaux qui régissent les activités statistiques, définit le système statistique national et crée l'Institut national de la statistique (INS) en tant qu'organe central du système statistique national. Deux décrets complètent la loi :

- le décret n° 2004-264/PRN/ME/F du 14 septembre 2004 portant statut, attributions et fonctionnement de l'INS ;
- le décret n°2004-265/PRN/ME/F du 14 septembre 2004 portant attributions, composition et fonctionnement du Conseil national de la statistique (CNS).

3.2 CARTOGRAPHIE DU SYSTÈME STATISTIQUE NATIONAL (SSN)

17. Aux termes de l'article 14 de la loi n° 2004-011 du 30 mars 2004 dite loi statistique, le système statistique national comprend :

- i) le Conseil national de la statistique ;
- ii) l'Institut national de la statistique ;
- iii) les services chargés d'élaborer des données statistiques des départements ministériels et des organismes publics et parapublics ;
- iv) les écoles nationales de formation statistique et démographique.

18. Le Conseil national de la statistique (CNS) définit les orientations générales de la politique statistique de la nation. Il veille à ce que les services et organismes relevant du système statistique national disposent des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à la réalisation du Programme national pluriannuel d'activités statistiques.

19. L'Institut national de la statistique (INS) est l'organisme statistique central du système statistique national. Il est le principal producteur de statistiques publiques du pays. La loi statistique qui a créé l'INS fait de ce dernier un établissement public à caractère administratif. L'INS dispose donc de la personnalité morale et d'une autonomie de gestion. L'organe délibérant est le Conseil d'administration. La gestion de l'INS est assurée par un Directeur Général et un Secrétaire Général, tous deux nommés par décret pris en Conseil des Ministres, sur proposition du ministre en charge des finances. Les mandats du Directeur Général et du Secrétaire Général sont de cinq (5) ans renouvelables une seule fois, ce qui permet d'inscrire leur action dans la durée et constitue un facteur de motivation pour l'obtention de résultats probants.

20. Les autres services statistiques comprennent les unités qui produisent et diffusent des statistiques au sein des ministères et des organismes publics et parapublics.



21. Les écoles nationales de formation statistique et démographique à caractère professionnel implantées au Niger se limitent au Centre de formation et de perfectionnement (CFP) implanté au sein de l'INS et qui forme des cadres moyens de la statistique. Pour la formation des statisticiens de niveaux supérieurs (Ingénieurs des travaux statistiques et Ingénieurs statisticiens économistes), le Niger utilise les services des écoles de statistique situées à l'étranger et notamment l'École nationale supérieure de statistique et d'économie appliquée (ENSEA) d'Abidjan, l'École nationale de la statistique et de l'analyse économique (ENSAE-Sénégal) et l'Institut sous-régional de statistique et d'économie appliquée (ISSEA) de Yaoundé. Quant aux démographes, ils sont formés pour l'essentiel à l'Institut de formation et de recherches démographiques (IFORD) de Yaoundé.

4. COORDINATION STATISTIQUE ET GESTION STRATÉGIQUE DU DÉVELOPPEMENT STATISTIQUE

4.1 CADRE INSTITUTIONNEL DE LA COORDINATION STATISTIQUE

22. Le cadre institutionnel de la coordination statistique est régi par la loi statistique du 30 mars 2004 et ses textes d'application. L'organisme chargé de la coordination de l'ensemble du système statistique national est le Conseil national de la statistique (CNS).

23. Le Conseil national de la statistique (CNS) dispose des organes permanents suivants :

- un secrétariat général ;
- des comités sectoriels ;
- un comité du contentieux statistique.

24. Le Conseil national de la statistique est présidé par le Ministre en charge des finances, assisté d'un vice-président nommé par décret pris en Conseil des ministres. Le secrétariat du CNS est assuré par l'INS. Le Conseil national de la statistique veille à la coordination de la production et de la diffusion des statistiques officielles. Il veille également à l'exécution des orientations gouvernementales en matière statistique. A cet effet, le Conseil adopte le Programme indicatif pluriannuel d'activités statistiques prévu à l'article 16 de la loi statistique ainsi que les programmes annuels d'activités statistiques du Système statistique national.

25. Le Conseil national de la statistique regroupe des représentants de l'Assemblée nationale, des départements ministériels et des utilisateurs publics et privés.

26. Au titre de sa mission de coordination technique des activités du Système statistique national, l'INS assure le Secrétariat général du CNS ainsi que la fonction de rapporteur des comités sectoriels. Il assure également le suivi de l'élaboration des programmes et rapports annuels et pluriannuels de développement statistique. Enfin, il publie un rapport annuel sur l'état de la statistique au Niger.

27. Les comités sectoriels sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la préparation des dossiers à soumettre à l'examen du CNS ; du suivi de la mise en œuvre des décisions du CNS ; de l'élaboration du programme de travail annuel et du programme national pluriannuel d'activités statistiques, de l'élaboration des rapports annuels d'exécution des programmes d'activités statistiques ; de l'élaboration des normes, concepts, définitions, nomenclatures et classifications, en conformité avec ceux reconnus aux niveaux sous-régional, régional et international.

28. Le Comité du contentieux est chargé d'examiner les manquements à l'obligation de réponse aux enquêtes et recensements statistiques instituée par le titre IV de la loi statistique. Il est présidé par le Président du CNS ou, par délégation, par le Directeur Général de l'INS. Il comprend sept (7) autres membres du CNS : le représentant de l'Assemblée Nationale, trois (3) représentants de l'administration et trois (3) représentants de la société civile.

4.2 FONCTIONNEMENT DE LA COORDINATION STATISTIQUE

29. Le CNS se réunit une fois par an en session ordinaire, avant la session budgétaire de l'Assemblée Nationale, et en cas de besoin, en session extraordinaire, sur convocation de son président. Concernant le dispositif de la coordination statistique, il reste encore incomplet. Les faiblesses suivantes ont été notées :

- Inexistence, dans les textes législatifs et réglementaires, d'une disposition instituant l'autorisation préalable (visa) pour les enquêtes statistiques publiques ;
- Non mise en place des comités sectoriels prévus par le décret n° 2004-265/PRN/MEF du 14 septembre 2004 portant attributions, composition et fonctionnement du Conseil National de la Statistique ;
- Irrégularité dans la tenue des sessions du Conseil National de la Statistique ;
- Absence de programmes de travail annuels du SSN tels que prévus par le décret 2004-265/PRN/MEF du 14 septembre 2004.

30. Sur un autre plan, les nouvelles directions de la statistique créées par décrets dans les ministères ne sont pas encore opérationnelles, faute de ressources humaines, matérielles et financières suffisantes. En général elles se réduisent à une seule ou deux personnes.

4.3 GESTION STRATÉGIQUE DU DÉVELOPPEMENT STATISTIQUE

31. La gestion stratégique du développement statistique est une pratique relativement récente au Niger. C'est en 2008 que le pays s'est doté d'une Stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS). La SNDS 2008-2012 a été élaborée à l'issue d'un processus qui a mobilisé toutes les parties prenantes du Système statistique national. Son adoption formelle a fait l'objet d'un décret du Président de la République. La SNDS couvre exactement la même période que la Stratégie de développement accéléré et de réduction de la pauvreté (SDRP). Elle a été présentée aux partenaires au développement lors de la recherche



de financements pour la SDRP. Une table ronde spécifique pour le financement de la SNDS est en cours de préparation.

32. L'objectif général de la SNDS est « l'édification d'une fonction statistique dotée des moyens humains, matériels et financiers requis pour contribuer efficacement à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques, programmes et projets de développement économique et social, notamment la Stratégie de développement accéléré et de réduction de la pauvreté, les Objectifs du millénaire pour le développement et les programmes du « Millenium Challenge Corporation ». La SNDS s'articule autour des cinq (5) « programmes prioritaires » suivants :

- renforcement du cadre juridique, institutionnel et de la coordination ;
- développement des ressources humaines et de la recherche appliquée ;
- renforcement de la dotation et de la gestion des ressources matérielles et financières ; amélioration de la qualité et de la régularité des productions statistiques,
- et édification d'un espace statistique sous-régional, régional et international ; dissémination des productions et promotion d'une culture statistique. »

33. L'évaluation des coûts pour la mise en œuvre de la SNDS est de 24,26 milliards de FCFA.

5. MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

34. La durée de l'examen ne permettant pas de passer en revue de façon exhaustive l'ensemble des principes et éléments de la Charte africaine de la statistique, les examinateurs ont choisi de vérifier la bonne prise en compte des principes suivants :

- i) l'indépendance scientifique ;
- ii) l'impartialité
- iii) la transparence ;
- iv) la confidentialité des données ;
- v) la coordination statistique ;
- vi) la coopération bilatérale et multilatérale.

35. Tous ces principes sont relativement bien observés au sein du système statistique national nigérien, les principes de la confidentialité des données et de l'indépendance scientifique étant en général rigoureusement observés dans l'ensemble du système.

36. En ce qui concerne la coordination du système statistique national, le nouveau cadre, institutionnel et organisationnel, même s'il est relativement récent, fonctionne assez bien. Si

les outils de la coordination administrative sont en place et fonctionnent, il n'en est pas de même des outils techniques qui restent encore à élaborer et/ou à vulgariser. Il s'agit notamment des concepts et définitions et des nomenclatures. Pour ces dernières, les seules nomenclatures conformes aux normes internationales qui aient force de loi sont les nomenclatures d'activités et de produits des États membres d'AFRISTAT dont l'usage a été rendu obligatoire par un règlement du Conseil des ministres de cette organisation supranationale. Et même dans ce cas précis, leur usage effectif est loin d'être généralisé.

37. Dans le domaine statistique, la coopération bilatérale et multilatérale est relativement dynamique. Elle a contribué à la réalisation de plusieurs opérations statistiques d'envergure nationale, notamment la troisième Enquête démographique et de santé et à indicateurs multiples (EDSN/MICS) de 2006, l'Enquête du questionnaire unifié des indicateurs de base du bien être (QUIBB) de 2005, et le Recensement général de l'agriculture et du cheptel (RGA/C) lancé en septembre 2004. Le Programme d'appui au système statistique national (PASSN) financé par l'Union européenne a contribué au cours des cinq dernières années au renforcement des capacités statistiques du pays notamment par le recrutement de plusieurs agents, des actions de formation ainsi que l'achat d'équipements.

6. LES RESSOURCES DU SYSTÈME STATISTIQUE NATIONAL

6.1 LES RESSOURCES FINANCIÈRES

38. Au cours de la mission, il n'a pas été possible d'évaluer le montant global du financement des activités statistiques. Cependant, la mission a pu constater qu'au cours des trois dernières années, le gouvernement a fait des efforts considérables pour doter l'INS de moyens humains, matériels et financiers sur ressources nationales. Les effectifs de l'INS ont doublé, passant de 80 en 2005 à 186 en 2009. Le budget de l'Institut alimenté par l'État a connu une augmentation sensible : 500 millions de FCFA en 2007, 803 millions de FCFA en 2008 et 1072 millions de FCFA en 2009. Une revalorisation substantielle des rémunérations du personnel de l'organisme central de statistique (INS) et l'amélioration de ses conditions de travail ont été constatées. L'État a également apporté un soutien financier satisfaisant aux grandes opérations statistiques au cours des dernières années.

39. Malheureusement les services statistiques sectoriels dont la plupart sont de création récente ont des moyens de fonctionnement très limités.

6.2 LES RESSOURCES HUMAINES

40. Comme nous venons de le voir, au cours des dernières années, l'État a permis le recrutement de quelques dizaines de personnes pour renforcer les effectifs de l'organisme statistique central du pays. Des efforts ont été faits pour former des statisticiens de niveau supérieur dans les écoles de statistique régionales grâce à des bourses de formation de longue



durée, certaines financées dans le cadre de programmes de renforcement des capacités mis en place avec l'appui des partenaires au développement. Sur le plan de la formation continue du personnel du système statistique, des programmes ont été réalisés par le Centre de formation et de perfectionnement de l'INS au bénéfice de quelques centaines de personnes.

6.3 LES RESSOURCES MATÉRIELLES

41. D'une manière générale, les ressources matérielles du Système statistique national restent limitées malgré les progrès constatés notamment au sein de l'INS. Ce dernier dispose d'un parc informatique satisfaisant, d'un réseau informatique performant et d'un intranet. L'accès à Internet est également satisfaisant à l'INS. C'est dans les services statistiques sectoriels que la situation demeure préoccupante.

7. LA PRODUCTION STATISTIQUE

7.1 LA PRODUCTION STATISTIQUE DE L'INS

42. L'INS est le principal producteur de statistiques publiques au Niger. Il est responsable de l'exécution des recensements généraux de la population et de l'habitat, des grandes enquêtes auprès des ménages et des recensements industriels. Il élabore et publie régulièrement les comptes Économiques de la nation, les statistiques du commerce extérieur, l'Annuaire statistique du Niger, la note de conjoncture, l'indice des prix à la consommation, l'indice de la production industrielle, etc. et d'autres synthèses statistiques (Rapport National sur le Développement Humain, Rapport sur l'état de la pauvreté, Rapport national sur les progrès vers l'atteinte des OMD, les résultats d'enquête, etc.).

43. L'INS dispose d'une expertise reconnue dans le domaine des grandes opérations statistiques : recensements et enquêtes.

44. Depuis la mise en place de l'INS qui a remplacé l'ancienne Direction de la statistique et des comptes nationaux, la production et la diffusion des statistiques par l'INS ont connu des progrès considérables de l'avis de tous les interlocuteurs rencontrés par la mission. La production des statistiques courantes (comptes nationaux, prix, indice de la production industrielle, commerce extérieur) est devenue régulière, diversifiée et de meilleure qualité. L'INS élabore régulièrement des programmes de travail et des rapports d'activités annuels. A cet égard, les programmes de travail sont périodiquement évalués et mis à jour ainsi que l'élaboration des budgets de l'Institut en utilisant les outils de la gestion axée sur les résultats.

7.2 LA PRODUCTION STATISTIQUE DES AUTRES ORGANES DU SYSTÈME STATISTIQUE NATIONAL

7.2.1 Cadre général de production

45. Le cadre général de production des autres organes de production statistique laisse encore à désirer. Les services statistiques ministériels établis de longue date (agriculture, éducation, santé) souffrent de déficits plus ou moins prononcés en termes de ressources humaines, matérielles et financières. Leur production statistique est encore faible en quantité et en qualité malgré les progrès constatés au cours des dernières années. Quant aux nouveaux services statistiques sectoriels, ils sont pour la plupart à un stade de développement embryonnaire.

46. Toutes les structures visitées par la mission affirment entretenir de bonnes relations de travail avec l'INS et apprécient les appuis ponctuels que leur apporte l'INS.

47. Quant à la diffusion statistique, elle a été améliorée grâce à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.

7.2.2 La production statistique par service visité

Direction générale de l'économie du Ministère de l'économie et des finances

48. La Direction générale de l'économie est à la fois productrice et utilisatrice de statistiques publiques. Elle élabore notamment le Tableau des opérations financières de l'État (TOFE). Elle reçoit de l'INS les données sur le PIB, les indices de prix, sur le commerce extérieur, les annuaires statistiques ; ces documents jugés de bonne qualité sont utilisés pour le cadrage macro économique.

Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)

49. Bien que soumise à l'autorité du Gouverneur de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) dont le siège est à Dakar, la Direction nationale de la BCEAO fait partie intégrante du Système statistique national. Elle est chargée de la production des statistiques monétaires et de la balance des paiements. Elle possède un Service de la recherche et de la statistique qui mène régulièrement des travaux dans les domaines des prix et de la conjoncture économique pour les besoins de la politique monétaire. La Direction nationale de la BCEAO, comme ses homologues des autres États membres de la BCEAO est bien dotée en ressources humaines, matérielles et financières pour mener à bien sa mission.

Direction de la statistique du Ministère de l'élevage et des industries animales

50. Cette direction est de création récente. Elle produit :

- des bulletins hebdomadaires, mensuels, semestriels et annuels relatifs au suivi des prix sur le marché et à la commercialisation du bétail ;



- la note de synthèse sur le suivi du bétail qui contribue à l'élaboration de la note de conjoncture.

51. La Direction connaît un problème de déficit en ressources humaines et financières. Elle a également émis le souhait de bénéficier d'un plus grand appui méthodologique de l'INS.

Direction de la statistique du Ministère de la justice

52. Cette direction nouvellement créée est en cours de mise en place. Elle attend l'arrivée d'un statisticien qui appuiera le directeur dans la réalisation des travaux statistiques. Elle dispose de faibles ressources financières.

Direction du budget du Ministère de l'économie et des finances

53. La Direction du budget entretient de bonnes relations de travail avec l'INS qui lui fournit des informations pour l'élaboration du cadrage macro-économique nécessaire à la préparation de la loi de finances. Une préoccupation récurrente de la Direction consiste à savoir comment standardiser les données à fournir périodiquement à l'INS pour ses travaux de synthèse.

Direction des statistiques sanitaires du Ministère de la santé (DSSER)

54. Le service en charge de la collecte et de la diffusion des statistiques sanitaires a été érigé en direction en 2007. La collecte des données respecte la hiérarchie pyramidale du système de santé basé sur les cases de santé, les cases de santé intégrées, les districts sanitaires, les régions et le niveau national. La Direction des statistiques sanitaires publie l'annuaire des statistiques sanitaires de manière régulière. La diffusion de l'annuaire est généralement bien assurée. Les données de l'annuaire sont disponibles sur Internet. La Direction déplore l'instabilité du personnel en charge de la collecte des données sanitaires et l'insuffisance du personnel au niveau central. Elle bénéficie de l'appui technique de l'UNICEF et de l'INS. Un plan directeur informatique permettant le partage des données avec l'INS et le Ministère de l'éducation nationale est en cours de mise en œuvre.

Direction de la statistique et de l'informatique du Ministère de l'éducation nationale

55. Il existe au Niger trois (3) départements ministériels qui s'occupent d'éducation : le Ministère de l'éducation nationale compétent pour la petite enfance, le primaire, l'alphabétisation et l'éducation non formelle ; le Ministère des enseignements secondaire et supérieur et de la recherche scientifique ; le Ministère de la formation professionnelle et technique.

56. La Direction de la statistique et de l'informatique est rattachée directement au Secrétaire Général du Ministère de l'éducation nationale. Au moment de la mission, un projet de décret organisant la Direction était en cours d'instruction. La Direction produit un annuaire des statistiques scolaires (c'est son activité principale), un tableau de bord de l'École et depuis peu un bulletin semestriel qui doit passer à un rythme trimestriel. Les difficultés rencontrées se

situent au niveau de l'insuffisance des ressources humaines et financières. Par ailleurs la vaste étendue du territoire nigérien rend souvent difficile la remontée des informations jusqu'au niveau central.

57. La Direction entretient de très bonnes relations de travail avec l'INS.

8. PUBLICATION, DIFFUSION ET CONSERVATION DES DONNÉES

58. Comme nous l'avons vu plus haut, les services statistiques sectoriels établis de longue date (éducation et santé notamment) publient régulièrement des annuaires et des tableaux de bord. Dans ce domaine, des progrès importants ont été faits au cours des dernières années. Les publications sont généralement sur support papier. On constate toutefois un recours accru au format électronique (CD Rom). Par ailleurs, certaines statistiques sont accessibles sur Internet.

59. Concernant l'INS, plusieurs enquêtes d'envergure nationale, notamment des enquêtes auprès des ménages ont été réalisées au cours des dernières années et ont fait l'objet de publications sous des formats divers (papier, CD Rom) dont la plupart sont accessibles par Internet.

60. D'une manière générale, l'archivage et la conservation des données laissent encore à désirer malgré un recours fréquent aux nouvelles technologies. Il n'existe pas encore de politique d'ensemble dans ce domaine. La participation du Niger au projet ADP (Accelerated Data Program) supervisé par PARIS21 permettra d'améliorer sensiblement la situation.

9. POINTS DE VUE DES UTILISATEURS

61. Il ressort des entretiens accordés à la mission par des utilisateurs, une appréciation positive du système statistique du Niger. Ces derniers reconnaissent les nombreux efforts qui ont été faits pour l'amélioration de son organisation institutionnelle et son fonctionnement. Ils sont très satisfaits des progrès remarquables dans la production et la diffusion des données statistiques par l'INS. Ils apprécient également le rôle de leader que joue l'INS au sein du Système statistique national. Des lacunes ont été identifiées et des axes d'amélioration suggérés. Il s'agit notamment de :

- i) renforcer la capacité de gestion des ressources humaines ;
- ii) rendre plus adéquat le dispositif statistique à celui de la SDRP ;
- iii) renforcer les statistiques dans des secteurs comme l'emploi, la justice, les conditions de vie des ménages ;
- iv) approfondir l'exploitation et l'analyse des données des grandes enquêtes ;
- v) disposer d'une stratégie de communication notamment thématique en fonction des objectifs de développement ;
- vi) mettre en place un cadre de coordination des interventions des partenaires techniques et financiers.



10. RECOMMANDATIONS

62. A l'issue de l'examen par les pairs, les recommandations suivantes ont été faites par l'équipe d'« examinateurs » et présentées aux services producteurs de statistiques publiques ainsi qu'au Conseiller technique du Ministre de l'économie et des finances qui assure la présidence du Conseil d'administration de l'INS :

1. **Sur l'engagement politique :** encourager le Gouvernement à maintenir son engagement politique en faveur du développement de la statistique.
2. **Sur les textes régissant les activités statistiques :** compléter la loi statistique pour instituer l'autorisation préalable (visa) pour les enquêtes statistiques publiques et pour sa mise en conformité avec la Charte africaine de la statistique lors que celle-ci aura été ratifiée par le Niger.

3. **Sur la Coordination et l'organisation du Système statistique national (SSN)**

Fonctionnement du CNS

3.1 Mettre en place par arrêté du Ministre de l'économie et des finances, les comités sectoriels du Conseil national de la statistique ;

3.2 porter à deux ou trois le nombre de vice-président du CNS pour garantir la tenue régulière de ses réunions ;

3.3 faire adopter par le Conseil des ministres les programmes de travail annuels du SSN conformément aux dispositions du décret relatif au CNS : ces programmes seront publiés au Journal officiel.

Création et organisation de directions de statistique au sein des ministères

3.4 faire adopter par le CNS des normes communes pour la création et l'organisation des directions de statistique au sein des ministères : organigramme, profils des postes des principaux responsables, liens avec l'INS etc. (Une note d'orientation a été préparée à cet effet par la Direction générale de l'INS) ;

3.5 définir et mettre en œuvre un plan de développement de ces structures qui sont pour le moment, insuffisamment dotées en ressources humaines, matérielles et financières.

Amélioration de la coordination statistique au niveau régional

3.6 Poursuivre l'effort de création des directions régionales de l'INS afin de couvrir toutes les régions administratives.

4. **Mise en œuvre de la SNDS 2008-2012 :** Accélérer le processus d'organisation de la Table ronde des bailleurs de fonds.

5. Gestion des ressources humaines

5.1 Élaborer une stratégie de gestion intégrée des ressources humaines statisticiennes du SSN. On examinera notamment la possibilité d'instituer la gestion centralisée du personnel statisticien du SSN par l'INS afin d'éliminer les disparités de rémunération entre l'INS et les autres producteurs de statistiques publiques et de favoriser la mobilité du personnel au sein du SSN (activité prévue dans la SNDS 2008-2012);

5.2 poursuivre et renforcer le système d'attribution de bourses pour les formations supérieures en statistique (ITS et ISE) et en démographie.

6. Financement des grandes opérations statistiques

6.1 Étudier la faisabilité de la mise en place d'un Fonds de développement de la statistique ;

6.2 réfléchir aux modalités de l'institutionnalisation par un texte législatif ou réglementaire des grandes opérations statistiques afin de faciliter leur programmation et leur financement.

7. Coordination des Partenaires techniques et financiers (PTF) qui appuient la statistique

Encourager le Gouvernement à mettre en place un cadre de coordination sur la statistique.

8. Production statistique et démarche qualité

Production des services statistiques ministériels

8.1 Continuer à encourager et à soutenir les initiatives prises au niveau des ministères pour développer la production des statistiques courantes (éducation de base, enseignements secondaire et supérieur, emploi, justice, santé, agriculture, élevage, etc.) ;

8.2 prendre les dispositions nécessaires pour pérenniser les activités de production statistique au sein des ministères après l'arrêt de l'assistance technique extérieure ;

8.3 encourager les autres ministères à suivre l'exemple de ceux cités au point 8.1 ;

8.4 recruter des statisticiens pour les services statistiques ministériels pour combler le déficit actuel. A cet effet, un programme de formation sera mis en place (voir SNDS 2008-2012) ;

8.5 affecter des cadres de l'INS dans ces services pour renforcer leur encadrement.

Ensemble des services statistiques publics

Démarche qualité

8.6 Introduire et systématiser progressivement la démarche qualité dans l'ensemble des services statistiques publics. L'INS pourrait tester la démarche qualité sur ses produits statistiques et aider les services statistiques sectoriels à en faire de même.

Autres recommandations



8.7 Étudier les possibilités de mettre en œuvre progressivement les nouvelles technologies pour remplacer à terme la saisie « classique » des données d'enquêtes et de recensement par la lecture optique afin de réduire les délais d'obtention des résultats et d'améliorer leur qualité ;

8.8 entreprendre la numérisation de la cartographie censitaire ;

8.9 entreprendre des activités relatives à l'emploi et au secteur informel ;

8.10 préparer dans le cadre du CNS un modèle de protocole d'accord entre les services statistiques publics et les administrations et organismes publics pour la transmission des données de sources administratives utilisables à des fins statistiques.

9. Désagrégation, valorisation des données et problématique genre

9.1 Tenir compte des besoins de la décentralisation et de la problématique genre lors de la conception des enquêtes statistiques ;

9.2 procéder à des analyses approfondies des données statistiques disponibles pour faciliter leur utilisation pour la prise de décision.

10. Diffusion statistique, archivage et sécurité des données

10.1 Encourager la diffusion sur CD Rom et en ligne sur Internet ;

10.2 poursuivre la diffusion sur support papier tout en diversifiant les formats de publication en fonction des principales catégories de destinataires ;

10.3 mettre en place un portail statistique pour le Niger afin d'améliorer l'accès aux produits statistiques du pays ;

10.4 généraliser l'élaboration des calendriers de publication pour les publications statistiques courantes et veiller à les respecter autant que possible ;

10.5 encourager l'élaboration de politiques de communication externe par les services statistiques publics afin d'améliorer leur visibilité ;

10.6 définir pour l'ensemble des services statistiques publics, une politique d'archivage et de sécurité des données statistiques basée sur les nouvelles technologies.

11. Promotion de la culture statistique

Élaborer et mettre en œuvre un programme de formation des utilisateurs afin de favoriser une plus grande utilisation des statistiques et un développement de la culture statistique dans le pays.

12. Suivi de la mise en œuvre de la SNDS 2008-2012

Mettre en place un mécanisme de suivi des recommandations.

ANNEXE 1 : SYNTHÈSE DES CONSTATS

A - POINTS FORTS

1. Fort engagement du Gouvernement

- Célérité dans l'adoption des différents textes législatifs et réglementaires : la nouvelle loi statistique a été votée le 30 mars 2004 et les deux décrets d'application ont été signés le 14 septembre 2004 ;
- efforts importants faits pour renforcer les capacités de l'INS en termes de ressources humaines et financières : doublement des effectifs qui sont passés de 80 en 2005 à 186 en 2009 et augmentation sensible du financement de l'INS par l'État (300 millions de FCFA en 2006, 500 millions de FCFA en 2007, 803 millions de FCFA en 2008 et 1078 millions de FCFA en 2009) ;
- revalorisation substantielle des rémunérations du personnel de l'organisme central de statistique (INS) et amélioration de ses conditions de travail ;
- soutien financier satisfaisant du budget de l'État aux grandes opérations statistiques au cours des dernières années ;
- décision du Gouvernement de créer une direction de la statistique dans chaque ministère.

2. Accompagnement soutenu des partenaires techniques et financiers

- Bonne mobilisation des PTF autour de la statistique ;
- bonne disposition des PTF pour l'amélioration de la coordination de leurs interventions.

3. Bonne articulation entre la Stratégie nationale de développement de la statistique et la stratégie de développement accéléré et de réduction de la pauvreté

Les deux stratégies couvrent la même période (2008-2012) et les principales opérations statistiques figurant dans le plan d'actions de la SNDS sont reprises dans la SDRP. Ceci devrait faciliter la recherche de financements pour la mise en œuvre de la SNDS.

4. Bonne observation des principes fondamentaux de la statistique publique

Les principes d'indépendance scientifique, d'impartialité, de transparence et de confidentialité des données statistiques sont généralement bien respectés dans l'ensemble du SSN.

5. Fonctionnement satisfaisant de la coordination statistique même si le dispositif réglementaire n'est pas encore entièrement en place

Le Conseil national de la statistique (CNS) s'est déjà réuni plusieurs fois². Les comités sectoriels du Conseil national de la statistique ne sont pas encore en place.

6. Très bon leadership, dynamisme et esprit d'ouverture de l'INS sur le reste du SSN et les utilisateurs

² Toutefois, le CNS ne s'est pas réuni en 2008.



7. Bonne collaboration entre l'INS et les autres producteurs de statistiques publiques même si des efforts restent encore à faire sur le plan méthodologique

L'INS tient régulièrement des réunions avec les services statistiques sectoriels.

8. Dynamisme de certains services sectoriels de statistique

- Publication régulière et dans les délais, d'annuaires statistiques par plusieurs services statistiques sectoriels, notamment dans les secteurs de la santé, de l'éducation de base, des enseignements secondaire et supérieurs, de l'agriculture et de l'élevage ;
- développement de la production des statistiques régionales avec la création de trois directions régionales de l'INS (la création de quatre autres a été décidée).

9. Bonne expérience dans la conduite des grandes opérations statistiques notamment au sein de l'INS

10. Existence d'une politique d'archivage des données statistiques

11. Existence d'une base de données nationales (Niger Info) mise à jour régulièrement

Cette base contient notamment les principaux indicateurs de suivi de la SDRP et des OMD.

12. Existence et bon fonctionnement du Centre de formation et de perfectionnement de l'INS

Le CFP, implanté au sein de l'INS, assure la formation des cadres moyens et a mis en place un programme de formation continue pour le personnel du SSN. Des acquis substantiels ont déjà été obtenus.

13. Progrès remarquables notés dans l'organisation et le management de l'INS ainsi que dans la production, l'analyse et la diffusion de l'information statistique

- Réunions régulières du Conseil d'administration ;
- la fixation des mandats du Directeur Général et du Secrétaire Général à 5 ans renouvelables leur permet d'inscrire leur action dans la durée et constitue un facteur de motivation pour l'obtention de résultats probants ;
- mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats : le programme de travail annuel de l'INS et les objectifs fixés à chaque agent font l'objet d'évaluation périodiques permettant ainsi de mesurer la performance de chaque direction et de servir de base à l'avancement du personnel ;
- élaboration du budget basé sur la gestion axée sur les résultats ;
- existence de primes de motivation pour le personnel et d'un mécanisme transparent pour leur attribution ;
- existence d'un Schéma directeur informatique intégrant les statistiques de l'éducation et de la santé ;
- existence d'un intranet pour faciliter la circulation de l'information et pour servir

d'outil de gestion de certaines activités courantes de l'INS (réparation des équipements informatiques, réservation de salles de réunion etc.);

- production et diffusion régulières et à bonnes dates des statistiques courantes (prix, comptes nationaux, commerce extérieur, conjoncture, bulletins et annuaires statistiques, etc.) ;
- bonne place faite à l'analyse dans l'organigramme de l'INS.

B - POINTS FAIBLES

1. Dispositif de la coordination statistique encore incomplet

- Inexistence, dans les textes législatifs et règlementaires, d'une disposition instituant l'autorisation préalable (visa) pour les enquêtes menées par les services statistiques publics ;
- non mise en place des comités sectoriels prévus par le décret n° 2004-265/PRN/MEF du 14 septembre 2004 portant attributions, composition et fonctionnement du Conseil National de la Statistique ;
- irrégularité dans la tenue des sessions du Conseil national de la statistique ;

2. Non opérationnalité des nouvelles directions de la statistique créées dans les ministères

Ces directions ont été créées par décret mais ne sont pas encore opérationnelles, faute de ressources humaines, matérielles et financières suffisantes. En général elles se réduisent à une seule ou deux personnes.

3. Faible valorisation des données statistiques

Analyse encore limitée des données statistiques malgré les progrès significatifs enregistrés, notamment au niveau de l'INS, au cours des dernières années ;

4. Absence d'une politique de sécurisation des données statistiques

5. Insuffisance des ressources humaines dans l'ensemble du SSN y compris l'INS

6. Faible dotation des directions de la statistique dans les ministères en ressources financières

Dans le budget de fonctionnement 2009 de l'État, les crédits alloués à 11 directions sur 15 vont de 1,1 million de FCFA à 7,4 millions de FCFA

7. Forte dépendance de l'exécution de certaines activités statistiques courantes des financements des PTF

8. Faible désagrégation des statistiques aux différents niveaux géographiques et selon le genre

9. Faiblesse de la qualité des projections démographiques qui sont utilisées pour le calcul de certains taux pour des niveaux géographiques fins (exemple : taux de scolarisation)

ANNEXE 2 : COMPOSITION DE LA MISSION

NOMS ET PRÉNOMS	INSTITUTIONS	FONCTION	COORDONNÉES
OUATTARA Bamory	Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) du Burkina Faso	Directeur Général	bamory.ouatt@yahoo.fr
OUEDRAOGO Pouré Eric	Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) du Burkina Faso	Directeur des affaires administratives et financières	
OULD DIE Mohamed	Direction des stratégies, Ministère du Développement économique de la Mauritanie	Directeur	die@yahoo.fr
BA Kalidou Samba	Office national de la statistique (ONS) de la Mauritanie	Coordonateur de la SNDS	Ba_khalidou@hotmailcom
SILETE-ADOGLI Pascal	AFRISTAT	Expert	Pascal.silete-adoqli@afristat.org
DIOP Lamine	PARIS21	Consultant régional	Idiopsen@yahoo.fr

ANNEXE 3 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Noms et prénoms et structures d'appartenance	Fonction/qualité
MALLAN GATA Zouladaini	Conseiller technique du Ministre de l'économie et des finances et président du Conseil d'administration de l'INS
Direction générale de l'INS	
BEIDOU Abdoullahi	Directeur Général
EKADE Ghali	Secrétaire Général
IBRAHIM Soumaila	Directeur de la coordination et du développement statistiques
HAMIDOU Ousseini	Conseiller du Directeur Général
Mme OMAR Haoua I.	Directrice du Centre de formation et de perfectionnement (CFP)
Mme AITCHEDJI Julienne	Chef de la Division informatique
GAPTO Mai Moussa	Directeur p.i des statistiques et des études démographiques et sociales
ISSIAKA Issoufou	Direction de l'administration et des finances
ADO Maman Laouali	Conseiller du Secrétaire Général
HABI Oumarou	Directeur/DER
BOUZOU Adamou	Conseiller du Directeur Général
TOURE Abdoulaye	Chargée de relecture
HAROUNA Maazou	Direction de la coordination et du développement statistiques
DAN Mallam Mahaman Sani	Direction de la coordination et du développement statistiques
HAMIDOU Ousseini	Coordonnateur de l'Unité d'analyse avancée
Direction Régionale de la statistique de Dosso	
NOMAOU Abdou	Directeur Régional
HABOU Kalla Moctar	Chef du Service régional de la statistique
PASSN (Programme d'appui au système statistique du Niger/Financement Union européenne)	
SAWADOGO Hamado	Coordonnateur
Direction de la statistique et de l'informatique/Ministère de l'éducation nationale	
KAKA Mahamane	Chef de la division informatique
ZAKARI Seydou	Chef de la Division statistiques et prospective
SAYOUBA Halidou	Chef de la Division organisation et méthodes
TCHAMBOU Hamadou	Directeur



Direction des statistiques, de la recherche et de l'évaluation/Ministère de la santé

Mme le Docteur MAITOURNAM Rabi

Directrice

KOMBLO Ibrahim

Informaticien

Secrétariat Permanent de la SDRP

Mme TAKOUBAKOYE Aminata

Responsable du Suivi-évaluation

Mme SIDIKOU Fatoumata

Responsable secteurs économiques

Mme BAGNAN Aissata Fall

Chargée de la participation et de l'internalisation

Direction générale du budget/Ministère de l'économie et des finances

HABOU Hamidine

Direction de la statistique/Ministère de l'équipement

AMADOU Bassirou

Direction de la statistique/Ministère de l'agriculture

TANKARI Aliou Moumouni

Direction générale de l'équipement/Ministère de l'équipement

Issoufou Mamane

Direction de la statistique/Ministère des mines et de l'énergie ?

MAHAMANE Karimoune

UNFPA

HADA Goga

Banque africaine de développement (BAD)

DRAME Mouhamadou

ORCONI (Organisme des consommateurs du Niger)

BOZARI Boubacar

Chambre de commerce, d'agriculture et de l'industrie du Niger (CCIAN)

Mme SOULEY Assanatou

CONGAFEN

OUALI Boubacar

ANEPI

DIALLO Boubacar

ANPE

MAYAKI Mahamane

SYNPIS (Syndicat du personnel de la statistique)

HAMA Tahirou

FMI (Fonds monétaire international)

CHAYABOU Abdou

AJN (Association des Journalistes du Niger)

DALATOU Mamane

FSEJ/UAM

MAMAN Laouali Nafiou

UNICEF

Mme VAN REMOOTERE Claudine

